

CANDIDATURE D'ORGANISATION

-PHASE FINALE du Championnat de
France des Clubs

Masculins

2021

Fédération reconnue
d'Utilité Publique
J.O du 25 Juin 1983
Délégation du
Ministère des Sports

FFH / CFFS
42 rue Louis Lumière
75020 PARIS
contact@football-sourds.fr

Partenaire officiel
De la federation et des
Equipes de France



Partenaire officiel
de la Commission



à remplir et à retourner avant le **1er Juin 2019**

à l'adresse :

Mr SOARES Dominique
CFFS
17 rue de Vienne
91670 ANGERVILLE

CLUB:

Je, soussigné (e), Madame, Monsieur,.....
Président(e) actif(ve) du club, confirme notre candidature de
l'organisation du championnat de France des Clubs 2021.

Je joins cette feuille de candidature avec un chèque bancaire de **315 €** à
l'ordre de la "FFH/CFFS".

Fait à :

Signature du Président(e)
et le cachet du club

Le / / 2019